



VILLE DE
pully

Département des infrastructures
et des ressources humaines
**Direction générale de la mobilité
et des routes**



ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991, la Municipalité de Pully et la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud soumettent à l'enquête publique l'objet suivant:

– **assainissement du bruit routier: publication de 242 décisions d'allègement.**

Le dossier est déposé à la direction des travaux et des services industriels, ch. de la Damataire 13 à Pully, du 25 janvier au 24 février 2022, où il peut être consulté.

Les remarques ou oppositions devront être consignées sur la feuille d'enquête ou envoyées à la Municipalité sous pli recommandé jusqu'au 24 février inclusivement.

Les propriétaires ou les répondants administratifs dont le bien-fonds est touché par les allègements ont été informés par courrier.